



Réf: 2026 CND24 CO 182

Bergerac le 1^{er} février 2026

Mr PASCAUD LAURENT, Président

19, Rue du 14 juillet

24100 BERGERAC

Tel : 06.07.44.43.69

Mail : cd24.president@ffnatationlna.fr

<http://www.cd24natation.com/>

Affaire suivie par : Laurent Pascaud

Objet : Message aux officiels de Dordogne – Communiqué Officiel

A l'attention des officiels de Natation de la Dordogne

Madame, Monsieur,

Chers officiels,

Depuis le CODIR du 19 novembre 2025, j'ai repris la coordination des officiels de natation course. Cette décision fait suite à des différends persistants entre deux membres du groupe, différends anciens qui perturbent aujourd'hui le bon fonctionnement collectif. L'un de ces désaccords s'est récemment étendu à d'autres officiels lors de la compétition organisée à l'AQUALUD de Bergerac.

Après de nombreux échanges avec plusieurs d'entre vous, mon intention initiale était d'organiser une réunion générale suivie d'une élection. Toutefois, les retours recueillis faisaient apparaître une seule candidature consensuelle. Dans un souci d'apaisement, de stabilité et de bienveillance, une nomination directe a donc été privilégiée. Cette décision a été validée par le responsable des officiels de la Ligue, Laurent Carrié.

Ainsi, **Philippe Poucet a été nommé Référent départemental des officiels** lors du CODIR du 29 janvier 2026. Il sera prochainement joignable à l'adresse suivante :

cd24.officiels@ffnatationlna.fr



Je tiens également à préciser que si des comportements conflictuels devaient perdurer, j'envisagerai l'application des dispositions prévues par la **Charte du bénévole de la Ligue**, en copie de ce courrier, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des personnes concernées.

Évolutions réglementaires départementales

Dans un souci de lisibilité et de simplification, le Comité Départemental engage une restructuration du règlement sportif autour de plusieurs documents distincts :

- règlement intérieur,
- règlement des compétitions NC,
- règlement des officiels,
- règlement financier, etc.

Certains documents seront reconduits d'une saison à l'autre afin de stabiliser les pratiques et d'améliorer la compréhension de chacun. Une **charte des officiels** sera prochainement élaborée, et vous serez consultés pour y apporter vos contributions.

Rappel du cadre réglementaire FFN

Selon les règlements fédéraux en vigueur :

- Un officiel de natation course peut officier sur toute compétition organisée en France, à tous niveaux, dès lors qu'il est licencié et habilité pour la fonction occupée.
- La FFN n'impose pas aux officiels d'informer leur club avant d'officier sur une compétition extérieure.
- La seule autorité compétente pour valider la présence d'un officiel est l'organisateur (club, comité départemental, ligue, FFN).

Aucune règle fédérale n'oblige un officiel à demander l'autorisation de son club pour officier ailleurs.

Engagements du Comité Départemental

Le Comité :

- respecte la liberté des officiels d'officier sur les compétitions de leur choix ;





- impose un nombre minimum d'officiels par club, proportionnel au nombre de nageurs engagés, en tenant compte du faible nombre de clubs dans le département ;
- encourage la mobilité, la formation continue et l'expérience sur des compétitions variées ;
- accompagne les clubs dans la gestion et la valorisation de leurs officiels ;
- soutient les démarches éco-responsables, notamment le covoiturage ;
- invite les clubs à maintenir un dialogue régulier avec leurs officiels pour anticiper les besoins ;
- promeut une collaboration constructive entre clubs, officiels et organisateurs, indispensable au bon déroulement des compétitions ;
- rappelle que les inscriptions des officiels pour les compétitions départementales doivent être réalisées directement sur le site du Comité : www.cd24natation.com → Sportif / Réglementation → Inscription officiels NC

LES ACTU DU CND24	LUTTE CONTRE LES NOYADES	SPORTIF REGLEMENTATION	EAU LIBRE & ESTIVAL
MÉCÈNES DES BOUCLES DE LA JEMAYE 2025		Le Calendrier des compétitions et manifestations Le règlement sportif Inscription officiels NC CND24 Formulaire note de frais	
GRAS - INTERSPORT			

Le tableau des compétitions est disponible à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1vCUZAZDFoy3uq0R5q7YSIPAxHwyK1uF0/edit?gid=516281229#gid=516281229>

Toutes les compétitions y figurent jusqu'en juin 2026.

Remerciements et perspectives

Les officiels sont des acteurs essentiels de notre discipline. Leur engagement, qu'il soit local ou extérieur, contribue directement à la qualité, à la sécurité et au dynamisme de la natation en Dordogne. Je remercie chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre investissement et votre sens du service.





Notre objectif commun est de travailler dans un climat serein, respectueux et convivial. Les personnes qui ne partagent pas cet état d'esprit ne pourront pas s'inscrire durablement dans la dynamique collective que nous souhaitons renforcer.

Je souhaite à Philippe pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et compte sur votre soutien au sein de la commission des officiels. Jusqu'à présent, cette commission fonctionnait de manière très restreinte. Je souhaite désormais qu'elle soit ouverte à tous les officiels volontaires, et non plus uniquement à quelques officiels A/JA.

Restant à votre écoute et comptant sur votre collaboration pour renforcer la cohésion du groupe.

Laurent PASCAUD

Président CND24

Copie :

- Responsable de la commission des Officiels Ligue Nouvelle Aquitaine – Laurent Carrié

Pièce jointe :

- Charte du bénévole de la Ligue de Natation Nouvelle Aquitaine

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU BÉNÉVOLE

La Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation est une association sans but lucratif reconnue d'utilité public par affiliation à la FFN. Y être bénévole, c'est d'abord être pleinement acteur de son projet collectif, le représenter et défendre ses valeurs. C'est également une aventure humaine pleine de découvertes. Chacun y a une place, quels que soient son âge, son expérience et son savoir-faire. La diversité des bénévoles constitue une richesse à laquelle la LNA est très attachée. Le plaisir, la motivation et la bonne humeur sont quelques clefs du bon fonctionnement des activités, sans oublier le respect de règles et consignes indispensables à cette organisation collective et aux engagements de la LNA vis à vis du public, des partenaires, des adhérents...

Ensemble, nous pourrons nous réjouir de la réussite de chaque action de la LNA si chacun s'associe aux principes qui suivent.

VIE ASSOCIATIVE

Chaque membre est invité à participer à la vie de l'association. Il s'engage à respecter l'éthique et les valeurs de la LNA, son organisation et son fonctionnement. Il prend connaissance de son projet associatif.

SÉCURITÉ

Chaque membre prend toutes les mesures de sécurité nécessaires pour lui-même et pour les autres, en conformité à la législation en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque bénévole s'inscrit dans la démarche Développement Durable de l'association. En matière d'environnement, il se doit notamment de privilégier les moyens de transport alternatif, de respecter les lieux et de participer activement au tri des déchets. Chaque membre de la LNA en est un ambassadeur et un relais auprès des publics accueillis.

SOLIDARITÉ

Tout bénévole doit prendre en compte l'organisation spécifique à chaque activité et agir dans un esprit solidaire et collectif : communiquer, faire connaissance, s'entraider, être attentif aux autres, savoir entendre les difficultés ou limites de chacun et pouvoir exprimer les siennes.

MATÉRIEL ET BIENS CONFIÉS

Chaque bénévole utilise avec soin le matériel ou les biens qui lui sont confiés et informe l'association en cas de perte ou détérioration.

Si un bénévole apporte son propre matériel, il ne pourra mettre en cause la responsabilité de la LNA, mais pourra établir une convention de mise à disposition de matériel s'il l'estime utile.

MISSION

Chaque bénévole s'implique dans les activités confiées, notamment sur la base du poste et des horaires convenus conjointement. Il accepte également une modification ponctuelle de sa mission pour aller aider et soutenir d'autres bénévoles dans le besoin. Dans le cadre de manifestations, il fait son possible pour être présent aux réunions préparatoires, au montage et au démontage.

ATTITUDE

Afin de garder un souvenir agréable et de communiquer une image positive, chaque membre accepte de s'impliquer dans ce qu'il donnera ou montrera de lui-même. Sourire, convivialité, écoute, attitude respectueuse favoriseront la réussite des projets. Chaque bénévole s'engage également à exercer son activité dans le respect des convictions de chacun, à être responsable de son comportement et maître de lui-même.

ENGAGEMENT FINANCIER

La LNA peut être amenée à dédommager, dans les limites qu'elle fixe et après validation d'engagement de frais, les frais de déplacements et de repas occasionnés par les activités bénévoles.

Le CERFA 11580 (2041-50) donnant droit à crédit d'impôt peut être peut être établi par la LNA si le bénévole en fait la demande justifiée. Il permet de justifier des sommes correspondant à une renonciation par un bénévole au remboursement de ses frais.

RESPECT DES VALEURS

Faire respecter les valeurs éducatives et morales de la LNA (respect, tolérance, loyauté, etc.) :

Je m'engage contre tout abus de langage et de violences verbales, notamment de et envers mes collègues, les parents et les officiels.

Je m'engage contre toute forme de manipulation de compétitions ou de trucage.

COMPORTEMENT

Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de tous :

Éviter par conséquent les conflits d'intérêts et de rôles ; s'ils apparaissent, je les révèle, me déporte dans la mesure du possible et me concerte avec les personnes impliquées.

La LNA peut décider à tout moment de la fin de la collaboration d'un bénévole en cas de non-respect des consignes, de manque de respect vis à vis des autres bénévoles et de toute faute mettant en difficulté ou en danger l'association, les activités de l'association ou les membres de l'association.

Le chartre a été validé par le CA du